

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
ARRONDISSEMENT DE SARTENE  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE DE PORTIVECHJU

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

N° 2026/12/FIN/CCAS

**SEANCE DU 29 AVRIL 2026**

**OBJET** : FINANCES  
Compte Financier Unique - Exercice 2025

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf du mois d'avril à 17h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Portivechju, régulièrement convoqué le seize du mois d'avril 2026, s'est réuni dans la salle de réunion du Cosec de la Ville de Portivechju – Carrughju Jacky VALLI, sous la présidence de Monsieur Didier LORENZINI, Vice-Président du C.C.A.S.

**Etaient présents** : Jean-Christophe ANGELINI, Didier LORENZINI, Paule COLONNA CESARI, Vincent GAMBINI, Marie-Antoinette FERRACCI, Marine ASTUTO, Guy-Marc NICOLAI, Marc-Antoine FILIPPI, Laetitia MANNONI, Jean LORENZONI, Irène FERRARI, Joaquim GOMES PEREIRA.

**Absents** : Michel GIRASCHI, Anne TOMASI, Jeanine ZANNINI, Carole SALVINI, Samad EL MOUSSAOUI.

**Avaient donné procuration à** : Anne TOMASI à Paule COLONNA-CESARI, Carole SALVINI à Laetitia MANNONI.

**Secrétaire de séance** : Marianne CIABRINI.

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Le Président sort de la salle du conseil et cède la parole au Vice-Président, qui soumet le rapport suivant.

Le Compte Financier Unique se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public.

C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le CFU répond à deux objectifs principaux :

- une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le compte financier unique (CFU) exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Le vote par le Conseil d'Administration du compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes.

Ainsi, le Conseil d'Administration, en pleine connaissance de l'ensemble des documents budgétaires relatifs à l'exercice considéré, est invité à se prononcer, après examen des opérations consignées dans le compte financier unique rappelées comme suit :

| Budget    | Résultats exercice 2025 |                | Résultats antérieurs reportés à la clôture de l'exercice 2024 |                | Solde exécution 2025 |                |              |
|-----------|-------------------------|----------------|---|----------------|----------------------|----------------|--------------|
|           | Fonctionnement          | Investissement | Fonctionnement  | Investissement | Fonctionnement       | Investissement | Ensemble     |
| Principal | -23 744,08 €            | -15 705,10 €   | 146 988,16 €  | 6 029,89 €     | 123 244,08 €         | -9 675,21 €    | 113 568,87 € |

Le Conseil d'Administration,

Où il le rapport ci-dessus,

Vu le Code général des collectivités territoriales,  
Vu le budget primitif et ses décisions modificatives,  
Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

**ARTICLE 1** : de donner acte au Président de la présentation faite du compte financier unique de l'exercice 2025, document annexé à la présente délibération ainsi que les informations prévues par la loi n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

**ARTICLE 2** : de constater pour le compte administratif visé à l'article 1, un total d'opérations budgétaires comme suit :

| Budg<br>et    | Résultats exercice<br>2025 |                    | Résultats antérieurs<br>reportés à la clôture de<br>l'exercice 2024 |                    | Solde exécution 2025 |                    |                 |
|---------------|----------------------------|--------------------|---|--------------------|----------------------|--------------------|-----------------|
|               | Fonctionn<br>ement         | Investiss<br>ement | Fonctionne<br>ment  | Investisse<br>ment | Fonctionn<br>ement   | Investisse<br>ment | Ensembl<br>e    |
| Princi<br>pal | -23 744,08<br>€            | -15<br>705,10 €    | 146 988,16<br>€   | 6 029,89 €         | 123<br>244,08 €      | -9 675,21<br>€     | 113<br>568,87 € |

**ARTICLE 3** : de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

**ARTICLE 4** : de constater et d'approuver les résultats définitifs de l'exercice arrêtés comme suit :

Compte financier unique : excédent **113 568,87 €**

**ARTICLE 5** : d'approuver le compte financier unique du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Portivechju pour l'exercice 2025.

|                               |          |
|-------------------------------|----------|
| Nombre de membres en exercice | 17       |
| Nombre de membres présents    | 12       |
| Nombre de pouvoirs            | 2        |
| Nombre de suffrages exprimés  | 14       |
| Votes : <b>pour</b>           | 14       |
| dont procurations             |          |
| <b>contre</b>                 |          |
| dont procurations             |          |
| <b>abstention</b>             |          |
| dont procurations             |          |
| unanimité                     | <b>X</b> |

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ  
CONFORME  
Le Vice-Président du C.C.A.S.



Didier LORENZINI

La Secrétaire de séance,

Marianne CIABRINI